

CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N° DS/2012/305 et n° DMAT/2012/000646 du 2 août 2012 concernant l'application du décret n° 2012 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique, ainsi que de ses arrêtés d'application des 14 mars, 28 mars et 3 mai 2012.

**Article II.B.1 de la réglementation des manifestations Running 2021.**

**Envoyer le dossier par mail à la Commission Départementale Running : [cdrunning49@gmail.com](mailto:cdrunning49@gmail.com)**



Comité d'Athlétisme de Maine et Loire  
Maison Départementale des Sports  
7 rue Pierre de Coubertin – BP 43527  
49136 Les Ponts de Cé Cedex



Tél : 02 41 79 49 50 – mail : [cd49athletisme@orange.fr](mailto:cd49athletisme@orange.fr) – Site : <http://www.courir49.com>

**Cette demande concerne :**

**1- Les clubs FFA organisateurs de manifestations Running.**

**2- Les organisateurs non affiliés à la FFA :** organisateurs acceptant volontairement les règles de la CD Running. **Elle doit être faite sur ce formulaire en un seul exemplaire et transmise à la CDR au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre de la saison précédente.**

**Remarques :**

**1-** Cette demande ne se substitue pas à la demande d'avis nécessaire aux manifestations soumises à déclaration administrative, ni à la demande d'autorisation de la FFA nécessaire aux organisateurs non affiliés à la FFA lorsque leur manifestation est ouverte aux licenciés FFA et donne lieu à remise de récompenses d'une valeur supérieure à 3000 € (article L. 331-5 et L 331-6 et A.331-1 du Code du Sport).

**2-** La réglementation applicable est la « Réglementation des manifestations Running 2021 – Adoptée par le CD FFA du 26 juin 2020 », en totalité pour les clubs FFA, au minimum les chapitres II.A, III.A, IV et V pour les autres organisateurs. La version 2021 papier sera transmise aux organisateurs dès sa parution. Lien pour consultation et chargement : [https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Reglementation\\_Hors-Stade\\_2021.pdf](https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2021.pdf) .

**3-** L'attention des organisateurs est attirée sur le fait que seules les manifestations respectant la totalité du règlement FFA, avec un jury composé d'officiels FFA désignés ou approuvés par la Commission compétente du Comité départemental d'Athlétisme et suivies en permanence par un officiel Running FFA désigné par la CR Running peuvent donner lieu à homologation des performances.

**4-** Pour les demandes relatives aux courses à Label, il est nécessaire de remplir un dossier conforme au cahier des charges des manifestations à label (voir sur <https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=1345>). Seuls les structures FFA (clubs, Comités départementaux, Liges régionales) ou les organisateurs ayant conclu une convention de support technique avec une structure FFA peuvent obtenir un label.

**1 - L'ÉPREUVE :**

- Dénomination : \_\_\_\_\_
- Date : \_\_\_\_\_
- Lieu de départ : \_\_\_\_\_
- Lieu d'arrivée : \_\_\_\_\_
- Distance sur lesquelles sont organisées les différentes courses : \_\_\_\_\_

*(Si plusieurs courses sont organisées, le règlement joint devra obligatoirement indiquer pour chacune d'elles l'heure du départ, la distance et les catégories d'âges concernées).*

- Nombre total d'arrivants de l'année précédente ou de participants (si création) : \_\_\_\_\_

• Renseignements concernant le type de course :

Epreuve en ligne	<input type="checkbox"/>
Epreuve contre la montre	<input type="checkbox"/>
Epreuve en relais	<input type="checkbox"/>
Epreuve par étapes	<input type="checkbox"/>
Circuit	<input type="checkbox"/>
Ville à ville	<input type="checkbox"/>
Ville de départ	_____
Ville d'arrivée	_____

Pour une épreuve par étapes lieux des étapes :  
\_\_\_\_\_

Course sur route

    Numéro du certificat de mesurage : \_\_\_\_\_  
    Date de délivrance : \_\_\_\_\_

*Nota : le mesurage par un officiel Running FFA est obligatoire pour toutes compétitions se déroulant sur une distance officielle (5 km, 10 km, 15 km, 20 km, semi-Marathon-21,1 km, Marathon-42,195 km, Ekiden, 100 km, circuit de 24 h). Le certificat de mesurage est valable au maximum 5 ans ou pour 5 éditions, sous réserve qu'aucune modification n'ait affecté le parcours.*

Trail (moins de 25 % de route goudronnée)

Course en montagne classique

Partie pédestre d'une épreuve combinée

Course à obstacles

Epreuve ouverte à tous

Epreuve réservée aux \_\_\_\_\_

Epreuve ouverte aux handicapés

**2 – L'ORGANISATEUR :**

• Nom de l'organisation : \_\_\_\_\_

• Forme juridique : \_\_\_\_\_

Club FFA	<input type="checkbox"/>	Numéro : _____
Association loi 1901	<input type="checkbox"/>	Déclarée le : _____ A : _____
Autre (préciser)	<input type="checkbox"/>	_____

Numéro SIREN : \_\_\_\_\_

• Adresse du siège social : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_

• Nom et prénom du responsable de l'organisation : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

**3 - DECLARATION DU RESPONSABLE DE L'EPREUVE :**

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_ responsable de l'épreuve décrite ci-dessus,  
- certifie l'exactitude des renseignements concernant la compétition, déclare avoir pris connaissance de la Règlementation des manifestations Running 2021 de la FFA et m'engage à en respecter à minima les chapitres II.A, III.A, IV et V (les chapitres II.B et III.B ne sont applicables qu'aux organisateurs affiliés à la FFA). La version 2021 me sera transmise.  
- m'engage à respecter le règlement intérieur de la CD Running 49 **et à fournir des résultats sous format Logica.**  
-  (cocher si nécessaire) cette épreuve se déroulant sur une distance officielle, et n'ayant pas encore été mesurée, m'engage à faire effectuer le mesurage par un officiel Running de la FFA.

Fait le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Signature et cachet :